

**SEANCE DU 23 mai 2020**  
***Convoqué le 18/05/2020***

L'an deux mil vingt le vingt-trois, à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M FRECHIN Éric.

**PRESENTS** : : BRESSON Vincent, CORDIER Sylvie, FRECHIN Éric, GENEY Aurélien, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARÇOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

**ABSENTS** :

**Absents représentés** : COIRATON Nathalie représentée par BRESSON Vincent

M. MARÇOT Hugues a été nommé secrétaire de séance

<b>Objets des délibérations</b>
---------------------------------

**10/2020 Droit de préemption**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner des terrains cadastrés suivant situé 9 Grande Rue:

Section	N°
B	35, 36

**Vu** la délibération en date du 13 février 1992 instituant un droit de préemption urbain, il appartient au conseil municipal de décider ou non de l'application de ce droit.

**Vu** la délibération n°27/2016 du 30/09/2016 acceptant la proposition de la Communauté de communes du Triangle Vert de délégation du droit de préemption au bénéfice de la commune de Bouhans Les Lure

**Après délibéré**, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas faire usage du droit de préemption dans le cas présent.

**11/2020 Droit de préemption**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner le terrain cadastré suivant situé 16 route de Quers:

Section	N°
B	402

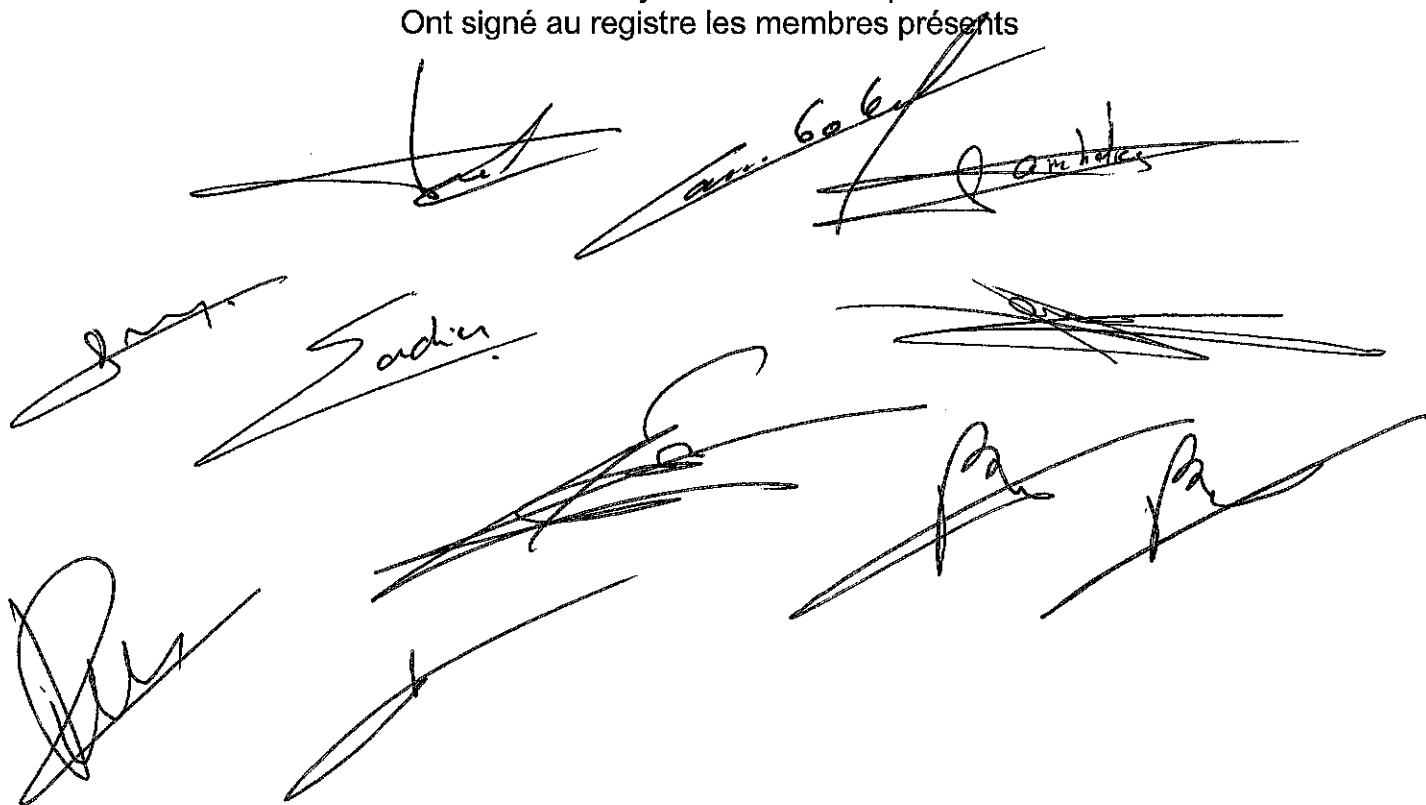
**Vu** la délibération en date du 13 février 1992 instituant un droit de préemption urbain, il appartient au conseil municipal de décider ou non de l'application de ce droit.

**Vu** la délibération n°27/2016 du 30/09/2016 acceptant la proposition de la Communauté de communes du Triangle Vert de délégation du droit de préemption au bénéfice de la commune de Bouhans Les Lure

**Après délibéré**, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas faire usage du droit de préemption dans le cas présent.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

The image shows ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, non-linear pattern. The signatures vary in style, with some being more legible and others being more stylized or scribbled. One signature in the upper right area appears to contain the name 'Gobet'. The signatures are positioned below the text 'Ont signé au registre les membres présents'.